

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT -

- **DECRET** -

D/96/ 089 /PRG/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant restructuration du Gouvernement ;

VU le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

- **DECRETE**

ARTICLE 1er/ - Monsieur Almamy Fodé SYLLA, Député à l'Assemblée Nationale, est nommé Secrétaire Général de la Présidence de la République en remplacement de Monsieur René Fassou LOUA, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2/ - Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, le 23 MAI 1996



GENERAL LANSANA CONTE